



Fin de concubinage et mise à la porte

Par **Réglisse**, le **23/02/2012 à 19:40**

Bonjour,

Mon ex-ami m'a mise dehors sans rien ! J'ai du partir, changer de région et ma question est de savoir quelles sont les démarches administratives à faire pour que mon nom n'apparaisse plus sur le loyer, sur les impôts locaux. De plus, nous avons contracté un prêt à la consommation à nos 2 noms, mais ayant été mise à la porte sans aucune affaire, je n'ai pas l'intention de finir de payer ce crédit !

je vous remercie d'avance pour vos éventuelles réponses qui pourront m'aider.

Par **Marion2**, le **23/02/2012 à 19:48**

Bonjour,

Vous pouvez envoyer un courrier recommandé AR au bailleur de votre précédent logement, mais si votre ex-concubin ne règle pas, votre ex-proprétaire pourra se retourner contre vous.

Pour le prêt à la consommation, vous devez rembourser, comme votre ex et si lui ne paie pas, l'organisme de crédit pourra vous en demander le remboursement.

Faites également un courrier recommandé AR aux impôts pour les avertir que vous avez quitté le logement à telle date. Si vous y étiez présente au 1er janvier, vous serez redevable de la moitié de la TH pour l'année 2012.

Cordialement.

Par **Réglisse**, le **24/02/2012** à **11:32**

bonjour,
merci pour votre réponse. Pour ce qui est du prêt, je ne plus l'honorer car je me retrouve sans ressource .

Par **Marion2**, le **24/02/2012** à **17:36**

Bonjour,

Si votre ex-compagnon règle le crédit et le loyer jusqu'à expiration du bail, vous n'avez rien à craindre, mais si au contraire il ne règle rien, vous aurez des problèmes.
Envoyez très rapidement un courrier recommandé AR au bailleur.

Cordialement.